Rapport annuel

2024

sopfim

TABLE DES MATIÈRES

01 Notre mission

02 Nos valeurs

03 Gouvernance

05 Les comités

07 Lettre du président du conseil d'administration

10 Ressources humaines et communications

13 Opérations

15 Foresterie et environnement

21 Technologies de l'information

25 Rapport de la directrice des finances

29 Rapport des auditeurs et états financiers audités

1 Notre mission

Protéger la ressource forestière contre les insectes et maladies en harmonie avec son milieu.

Nos valeurs

La santé sécurité

La Santé sécurité est une valeur essentielle à la SOPFIM. Elle vise au maintien d'un environnement de travail offrant aux employés la certitude que leur employeur considère la personne en premier. Cette valeur repose sur cinq conditions : l'engagement et le soutien de la direction, la participation des employés, la responsabilité en santé sécurité du travail des travailleurs et de l'employeur, l'organisation de la prévention et l'évaluation de la performance.

L'intégrité

L'intégrité est la valeur qui décrit le mieux la philosophie de l'organisation, tant envers ses employés, ses clients et ses fournisseurs. Elle regroupe plusieurs valeurs telles que : l'honnêteté, la responsabilité, le respect, la confiance, le soutien, la gratitude et la sincérité.

Le respect de l'environnement

Depuis maintenant plus de 20 ans la SOPFIM a obtenu la certification environnementale ISO 14001. Cette démarche de l'organisation est le fruit de la volonté de son conseil d'administration. Elle vise à assurer aux employés, aux clients, aux fournisseurs et à la population en général de hauts standards de qualité soutenus par le principe d'amélioration continue.

La rigueur et responsabilité

La rigueur repose sur la compétence des membres de l'équipe de la SOPFIM qui se définit par plusieurs critères notamment la pertinence, l'utilité, l'objectivité et la crédibilité. La responsabilité renvoie à l'obligation de s'acquitter de ses engagements et d'en assumer les conséquences.

La fierté d'appartenance

La fierté d'appartenance représente le lien d'affection entre la SOPFIM et les membres de son équipe. Elle est le fruit du partage de la même vision et des mêmes objectifs communs.

2 Gouvernance

Le conseil d'administration

Les affaires de la Société sont administrées par un conseil d'administration composé de neuf administrateurs.

Sylvain Aird
Président du CA
Membre externe

Eric Bernier
Vice-président du CA
Groupe Rémabec

Isabelle Charest
MRNF

Daniel Chouinard
MRNF

Geneviève Drouin
Membre Externe

Geneviève Labrecque
Chantiers
Chibougamau Lté

Sébastien Lacroix
MRNF

Jonathan Perron
Produits forestiers
Résolu

Louise Rochette
Membre externe

Les comités

Le conseil d'administration crée et maintient des comités statutaires pour le renseigner, le conseiller et le soutenir dans les décisions à prendre, contribuant à la mission de la Société.

Comité de mise en nomination

(Éric Bernier, Isabelle Charest et Daniel Chouinard)

Ce comité joue un rôle prépondérant dans le processus d'élection et de nomination de chacun des groupes d'administrateurs.

Comité des ressources humaines

(Daniel Chouinard, Geneviève Drouin et Jonathan Perron)

Le comité des ressources humaines voit à la mise en place des politiques à l'égard des ressources humaines, à l'élaboration des critères d'évaluation du directeur général, à la planification de la relève de ce dernier et à la rémunération des officiers.

Comité d'audit et de gestion des risques

(Sylvain Aird, Sébastien Lacroix et Louise Rochette)

Ce comité s'intéresse à l'intégrité de l'information financière, à la vérification interne et externe, aux états financiers, à la mise en place de mécanismes de contrôle interne, au processus de gestion des risques et d'un plan d'utilisation optimale des ressources.

Comité de gouvernance et d'éthique

(Geneviève Labrecque, Jonathan Perron et Louise Rochette)

Le comité de gouvernance et d'éthique s'intéresse principalement aux règles et aux pratiques de la gouvernance, de même qu'aux questions relatives à l'éthique et à la déontologie.

LETTRE DU PRÉSIDENT

Nous sommes fiers de vous présenter le rapport annuel de l'exercice s'étant terminé le 31 décembre 2024. Ce rapport présente les activités de la Société, en lien avec sa mission de protéger la ressource forestière contre les insectes ravageurs et les maladies, en harmonie avec son milieu.

En 2024, la SOPFIM a mis en œuvre un plan d'intervention et un programme de pulvérisation, traitant tout près de 684 000 hectares de forêt pour combattre l'épidémie de tordeuse des bourgeons de l'épinette. L'ensemble du programme s'est déroulé dans des conditions idéales grâce à des conditions météorologiques favorables aux opérations aériennes, contrastant fortement avec le programme de 2023, impacté par les feux de forêt. En conclusion, l'ensemble des programmes prévus au plan d'intervention a été complété à près de 100 %, et ce, dans un temps record.

Par ailleurs, votre Conseil d'administration a poursuivi le travail entamé en 2023 pour atteindre les meilleures pratiques en matière de gouvernance. La mise en œuvre du plan stratégique 2022-2025 s'est poursuivie à la satisfaction du Conseil et a fait l'objet d'un dialogue constructif avec la direction. Toutes les actions et chantiers prévus au plan stratégique pour l'année 2024 ont été réalisés. De plus, l'année 2025 marquera la planification d'une stratégie pour les années 2026-2028.

Au cours de l'année, le Conseil a accueilli deux nouvelles administratrices, Mesdames Geneviève Drouin et Isabelle Charest. Le Conseil tient à remercier et à souligner la contribution de Madame Sonya Mangliar et de Monsieur Frédéric Perron, dont le mandat s'est terminé cette année.

Enfin, au début de 2025, le Conseil a lancé un processus de recrutement pour un nouveau directeur général, à la suite de l'annonce du départ de M. Thomassin-Lacroix pour des raisons de santé. Bien que cette décision ait été difficile à prendre compte tenu des circonstances, l'objectif est de pourvoir le poste dans les meilleurs délais afin d'assurer une continuité à ce poste.

Pour toutes ces raisons, au nom des membres du Conseil d'administration, nous tenons à reconnaître le travail et le dévouement de tous les employés de la SOPFIM ainsi que de nos partenaires, sans qui notre mission serait vide de sens. Votre professionnalisme et votre engagement envers la protection des forêts font notre force et contribuent à notre succès.

3 Faits saillants 2024

Ressources humaines et communications

Par Amélie Labonté, MBA, CRHA,
Directrice des ressources humaines et des communications

57 employés réguliers

223 employés saisonniers

En 2024, la direction des ressources humaines et des communications a uni ses efforts à ceux des autres directions pour mener à bien des initiatives stratégiques visant à renforcer notre position d'employeur de choix. Ces actions ont reflété notre volonté d'incarner pleinement notre image de marque et de renforcer sa solidité. La SOPFIM a également pris des mesures concrètes afin de renforcer son engagement en matière de santé et de sécurité au travail, une valeur fondamentale de l'organisation.

Cette partie présente donc les principales actions menées au cours de l'année afin de consolider notre culture organisationnelle et ainsi favoriser l'épanouissement de nos équipes dans l'accomplissement de notre mission de protéger les forêts contre les maladies et les insectes ravageurs.

Communication et marketing

Dans le cadre du développement de notre nouvelle image de marque, la SOPFIM a renforcé son identité visuelle et solidifié sa présence en mettant en œuvre des actions concrètes tant sur le terrain que dans l'espace numérique, tout en demeurant fidèle à ses valeurs et à sa mission.

Sa présence en ligne a connu une forte progression, avec une activité soutenue sur Facebook et LinkedIn, ce qui a entraîné une augmentation notable du nombre d'abonnés. De plus, la SOPFIM a développé sa visibilité médiatique grâce à 40 entrevues et 15 communiqués de presse liés à son programme d'intervention contre la TBE, assurant ainsi une information claire et transparente pour l'ensemble de nos parties prenantes.

Dans un contexte où le recrutement représente un enjeu clé, la SOPFIM a également déployé plusieurs initiatives en placement publicitaire afin d'attirer de nouveaux talents et accroître son rayonnement. Que ce soit par des parutions dans les cinémas de différentes régions, des panneaux en bordure de route ou d'autres stratégies de diffusion ciblées, la SOPFIM a cherché à maximiser sa visibilité et à atteindre efficacement ses candidats potentiels.

Ressources humaines et communications

Enfin, la SOPFIM a mis en avant son expertise unique en matière de protection des forêts, en diffusant des informations pertinentes sur l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette et en sensibilisant la population aux traitements biologiques utilisés ainsi qu'à nos méthodes d'intervention.

En 2024, notre stratégie de communication et de marketing a été un levier déterminant pour intensifier notre impact et affirmer notre position.

« Plus qu'une simple année de travail, un jalon important dans notre développement, renforçant ainsi notre présence et notre identité visuelle alignée sur notre mission et nos valeurs. »

Ressources humaines

À la SOPFIM, la passion, l'engagement et l'innovation se rencontrent chaque jour pour créer un environnement de travail unique où les idées prennent vie. La SOPFIM est fière de cultiver un fort sentiment d'appartenance au sein de l'organisation, où chaque membre de l'équipe est encouragé à contribuer pleinement à la réussite collective. La SOPFIM c'est avant tout une équipe de 280 protecteurs de la forêt unis dans l'accomplissement de sa mission : protéger l'une des plus grandes richesses de chez nous.

En 2024, les efforts de recrutement ont été intensifiés pour le personnel saisonnier. En complément des actions de communication, telles que des placements publicitaires ciblés, la participation à des foires d'emploi d'envergure a permis de diversifier les canaux de recrutement et d'augmenter la visibilité sur le marché du travail, facilitant ainsi l'attraction de nouveaux talents. La SOPFIM a également déployé un système de gestion des candidatures afin d'optimiser le processus de recrutement et simplifier la gestion des candidatures, marquant ainsi un premier pas vers la modernisation de ses pratiques. Le déploiement complet des fonctionnalités se poursuivra l'année prochaine, contribuant à améliorer l'expérience des candidats.

L'année 2024 a aussi marqué le début de l'implantation d'une solution numérique visant à optimiser la gestion de la paie, des horaires, du temps et des ressources humaines. Cette initiative a pour but d'améliorer les processus de gestion et de réduire les risques liés à l'utilisation d'un système interne, assurant ainsi la pérennité de la production de la paie.

Ressources humaines et communications

Taux OSHA (206 194 heures travaillées) : 8.7

4 Lésions enregistrables

4 Lésions enregistrables causant une période d'arrêt de travail

Santé et sécurité

En 2024, nos statistiques en santé et sécurité au travail ont révélé une hausse de notre taux OSHA par rapport aux années précédentes. Ces résultats nous ont interpellé et a permis de cibler certains axes d'amélioration, tels que l'utilisation des véhicules tout-terrain et les défis en matière d'ergonomie, qui ont été les principaux facteurs associés aux incidents survenus cette année. L'organisation reste pleinement déterminée à mettre en œuvre des mesures préventives pour inverser cette tendance et assurer la sécurité de ses équipes.

L'année 2024 a été marquée par un engagement constant envers la santé et la sécurité au travail, avec des projets clés visant à améliorer nos pratiques et à promouvoir une culture santé et sécurité proactive au sein de notre organisation. Parmi ces projets, l'Analyse Sécuritaire de Tâche (AST) a été introduite comme une méthode proactive d'évaluation des risques. Cette approche intervient avant l'exécution de toute tâche spécifique, permettant d'identifier les dangers et de mettre en place des mesures préventives pour éviter tout accident. L'AST contribue ainsi à créer un environnement de travail plus sûr pour tous.

Par ailleurs, plusieurs autres actions ont été intégrées sur le plan d'actions santé et sécurité pour affirmer la volonté de l'organisation en matière de sécurité. La Politique de prévention du harcèlement psychologique a été mise à jour afin de tenir compte des récentes évolutions législatives. Des formations spécifiques ont été dispensées pour la révision des méthodes de travail sécuritaires en forêt. De plus, une formation dédiée à l'amélioration de l'ergonomie au travail a été développée, dans le but d'optimiser le confort et la sécurité des travailleurs tout en réduisant les risques de blessures musculosquelettiques. Dans cette dynamique, la direction des opérations aériennes s'est dotée de technologies de pointe, telles que des dispositifs de localisation avancés, permettant un suivi en temps réel des aéronefs. Cette technologie permet de standardiser nos procédures, optimisant ainsi les opérations tout en minimisant le risque de conflits aériens.

La SOPFIM continue de veiller à garantir la conformité en matière de santé et sécurité au travail, tout en cherchant constamment à améliore ses pratiques et sa performance dans cette sphère.

« La santé et la sécurité au travail, plus que notre plus grande valeur, un état d'esprit ! »

LES OPÉRATIONS

Par Nicolas Girard, ing.f., M.Env.
Directeur des opérations

RETOUR SUR LES OPÉRATIONS 2024

Malgré une bonne planification des opérations saisonnières, la météo qui a prévalu au cours du printemps 2024 nous a causé une surprise importante. La faible accumulation de neige au sol couplée à une température plutôt clémente au printemps ont occasionné un début des opérations vraiment très hâtif. C'est ainsi que nos équipes se sont déployés sur les bases d'opération pratiquement une semaine plus tôt que ce qui avait été prévu, bousculant les étapes de positionnement et de formation du personnel. Rappelons que l'an dernier, nous devions procéder à l'ouverture de deux nouvelles bases d'opération, une à l'aéroport de Maniwaki et une à Rivière-du-Loup, en plus de réactiver celle de Mont-Joli qui avait été mise en pause depuis deux ans. Alors que les niveaux de populations étaient toujours en baisse dans l'est du Québec, la décision fut prise de transférer une partie du matériel non utilisé vers ces nouvelles bases. Malgré la charge de travail supplémentaire engendrée par l'ajout de cette nouvelle région (différentes négociations de contrats locaux, achats et fabrication de matériel, planification logistique, etc.) notre équipe a encore su relever le défi. Ainsi, les premières livraisons d'insecticides biologiques étaient effectuées dans la semaine du 6 mai et les 77 avions d'arrosage nolisés débutaient leur positionnement le 21 mai. Les douze hélicoptères se sont aussi positionnés dans cette même période. Mentionnons que l'année 2024 marquait la première année du renouvellement de nos deux contrats pour la fourniture d'avions d'arrosage. Une nouvelle base contractuelle offrant plus de flexibilité à la SOPFIM dans sa planification annuelle.

Toujours soucieuse de réaliser des opérations efficaces au meilleur coût possible, notre direction a poursuivi ses efforts d'optimisation en 2024. Alors que les améliorations en termes de productivité par type d'appareil étaient maintenant bien implantées, nous nous sommes attaqués au perfectionnement de nos processus opérationnels et décisionnels. C'est ainsi qu'un nouveau plan d'optimisation fut présenté à nos équipes d'employés saisonniers lors de leur retour. Une fois les formations terminées, nos équipes furent déployées, et ce beaucoup plus tôt que ce qui était prévu. La chaleur qui prévalait a forcé un démarrage des opérations très tôt, probablement le plus tôt que nous ayons connu historiquement. Les conditions météorologiques ont aussi été très clémentes et ce tout au long du programme. Dans l'ensemble, ces conditions combinées aux optimisations apportées ont permis une progression très rapide du programme, autant pour les avions que pour les hélicoptères. La réponse de nos équipes fut tout simplement excellente et les résultats, plus que positifs. C'est ainsi que les opérations de 2024 se sont conclues le 21 juin, un record pour un programme de cette envergure. Au total, 99,9 % des superficies prévues ont été protégées par la pulvérisation aérienne d'environ 1,8 million de litres d'insecticides biologiques et ce avec un taux de succès de 94 %, ce qui représente un très beau succès pour notre équipe.

En lien avec l'objectif de diversifier ses services, un des axes de notre plan stratégique, mentionnons que la SOPFIM a offert un service de protection des érablières infestées par la livrée des forêts dans la région du Témiscouata en 2024. Il s'agissait d'une première pour notre équipe qui a su relever ce mandat avec brio. Au total, ce sont plus de 3 600 hectares qui furent protégés avec un excellent taux de succès. Ceci démontre bien l'expertise de la SOPFIM en protection des forêts et de lutte contre les insectes ravageurs.

Merci à notre équipe et à tous nos partenaires.

.

FORESTERIE ET ENVIRONNEMENT

Par Éric Litalien, ing.f.
Directeur de la foresterie et de l'environnement

RÉPONDRE AUX BESOINS DE PROTECTION DES FORÊTS, UN DÉFI EN CONSTANTE ÉVOLUTION!

L'année 2024 a été marquée par une progression fulgurante de l'épidémie de tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) dans l'ouest et le centre du Québec. Cela a nécessité une capacité d'adaptation et d'innovation pour continuer à répondre adéquatement à notre mandat de protection des forêts. Pour la première fois dans son histoire, la SOPFIM a également planifié et mis en œuvre, à la demande des producteurs acéricoles, un programme de protection contre la livrée des forêts affectant des érablières en activité. Un mandat stimulant pour notre équipe et qui a permis de développer une expertise importante. L'acquisition de connaissances a aussi occupé une grande place en 2024 avec, notamment, la planification et la mise en œuvre d'un projet de recherche financé par Ressources Naturelles Canada. Une année occupée, mais également remplies de réussites collectives qui renforcent la position de la SOPFIM comme un intervenant incontournable dans son domaine d'activité.

Aires admissibles à la protection

La SOPFIM doit être en mesure de répondre rapidement à toute demande d'intervention issue des autorités provinciales. De tels travaux requièrent au préalable une bonne connaissance du territoire vulnérable aux attaques répétées de l'insecte. La SOPFIM est responsable de l'identification des aires admissibles à la protection, à partir de critères préalablement définis par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF). Elle est également responsable de les mettre à jour sur une base annuelle afin de prendre en compte les changements survenus sur l'ensemble du territoire.

En 2024, une importante mise à jour des aires admissibles a été réalisée à la suite de la demande du MRNF d'ajouter aux programmes de protection trois nouvelles régions impactées par la TBE, soient Lanaudière, la Maurice et le Nord-du-Québec. La SOPFIM a également réalisé, comme chaque année, une mise à jour des prévisions de récolte, des zones sensibles et des secteurs à risque pour les opérations aériennes. Enfin, la mise à jour des aires admissibles en petite forêt privée s'est poursuivie avec la collaboration des conseillers forestiers en forêt privée.

Ce tableau présente la superficie en hectares des aires admissibles selon les régions et programmes de protection. Au total, la superficie a augmenté de près de 154 000 ha en comparaison avec 2023.

Ce tableau présente la superficie des aires admissibles selon les régions et programmes de protection.

Région administrative	Programme de protection des forêts non aménagées	Programme de protection des investissements sylvicoles	Programme de protection des petites forêts privées	Total
Bas-Saint-Laurent	153 670	110 581	26 664	**290 915**
Saguenay - Lac-Saint-Jean	235 821	104 733	5 241	**345 795**
Capitale-Nationale	294 923	48 223	303	**343 449**
Mauricie	191 685	6 288	-	**197 973**
Outaouais	31 170	2 147	66	**33 383**
Abitibi-Témiscamingue	100 878	4 170	991	**106 039**
Côte-Nord	269 921	14 034	173	**284 128**
Nord-du-Québec	26 759	2 348	24	**29 131**
Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine	156 007	102 208	2 815	**261 030**
Chaudière-Appalaches	10 052	19 814	3 895	**33 761**
Lanaudière	57 591	2 092	-	**59 683**
Laurentides	66 178	9 038	212	**75 428**
Centre-du-Québec	404	98	-	**502**
Total	**1 595 059**	**425 774**	**40 384**	**2 061 217**

Planification des traitements

Après une baisse des populations de tordeuse des bourgeons de l'épinette en 2022 et 2023, le programme de protection était en hausse en 2024 en raison, notamment, d'une certaine reprise des populations dans les régions de l'est du Québec alors que les régions de l'ouest du Québec comme l'Abitibi-Témiscamingue, l'Outaouais et les Laurentides affichaient généralement des populations élevées ou très élevées. De plus, le territoire couvert par nos inventaires était en hausse de plus de 100 000 ha, atteignant plus de 1 125 000 ha, en raison de la progression de l'épidémie. En contrepartie, l'année 2024 a également été marquée par la poursuite de la mise en œuvre opérationnelle d'une pause de traitement sur environ 243 000 ha de forêt naturelle non aménagée. Ainsi, les prescriptions de traitement se sont soldées par une hausse de 45 % des superficies à protéger en comparaison avec 2023. Au total, ce sont près de 685 000 hectares de forêt qui ont été prescrits pour recevoir des traitements au Btk dans le cadre de trois programmes distincts, soit le programme de protection des forêts non aménagées, le programme de protection des investissements sylvicoles et le programme de protection de la petite forêt privée.

Évaluation des programmes

À la fin de la période d'alimentation de l'insecte, le MRNF réalise le relevé aérien de la défoliation annuelle attribuable à la tordeuse des bourgeons de l'épinette pour la saison 2024. Deux classes de défoliation sont utilisées pour évaluer la réussite d'un secteur d'intervention soit ‹ 50 % (réussite) et ≥ 50 % (insuccès). De plus, seul un échantillon aléatoire des aires traitées, 43,2 % en 2024, réparties dans toutes les régions et pour tous les programmes, a été évalué. En 2024 94,0 % des aires évaluées ont atteint l'objectif de protection avec une défoliation inférieure à 50 %, ce qui dépasse largement la cible de 70 %.

Populations hibernantes et dommages anticipés en 2025

Dans le but de planifier et de réaliser des programmes de pulvérisation aérienne d'insecticide biologique Btk, la SOPFIM procède annuellement à l'évaluation des niveaux de population hibernante (L2) de TBE dans les secteurs visés par une protection. Ces populations indiquent si les niveaux de dommage attendus dépassent les seuils d'acceptabilité en matière d'utilisation des forêts par les intervenants concernés. À l'automne 2024, cette activité a été réalisée dans 2 623 sites d'échantillonnage distribués dans douze régions, pour les trois programmes ci-haut mentionnés.

Comme en 2023, on remarque cette année une grande variabilité dans le niveau des populations larvaires en dormance. Celles-ci varient de faibles à très élevées dans la majorité des régions. Contrairement à 2023 où cette distribution était observable principalement dans l'est du Québec, les régions à l'ouest du Québec comme l'Abitibi-Témiscamingue, l'Outaouais et les Laurentides où l'épidémie est relativement récente affichent une distribution similaire cette année. En fait, seule la région de la Mauricie affiche très majoritairement des populations élevées ou très élevées dans une proportion de 98 %.
Globalement, près de 65 % des parcelles-échantillons ont révélé des populations élevées ou très élevées, ce qui laisse présager des niveaux d'infestation importants dans ces sites pour la prochaine année.

La figure suivante présente la distribution de fréquence (%) des sites d'échantillonnage L2 selon les classes de population, par région, en 2024.

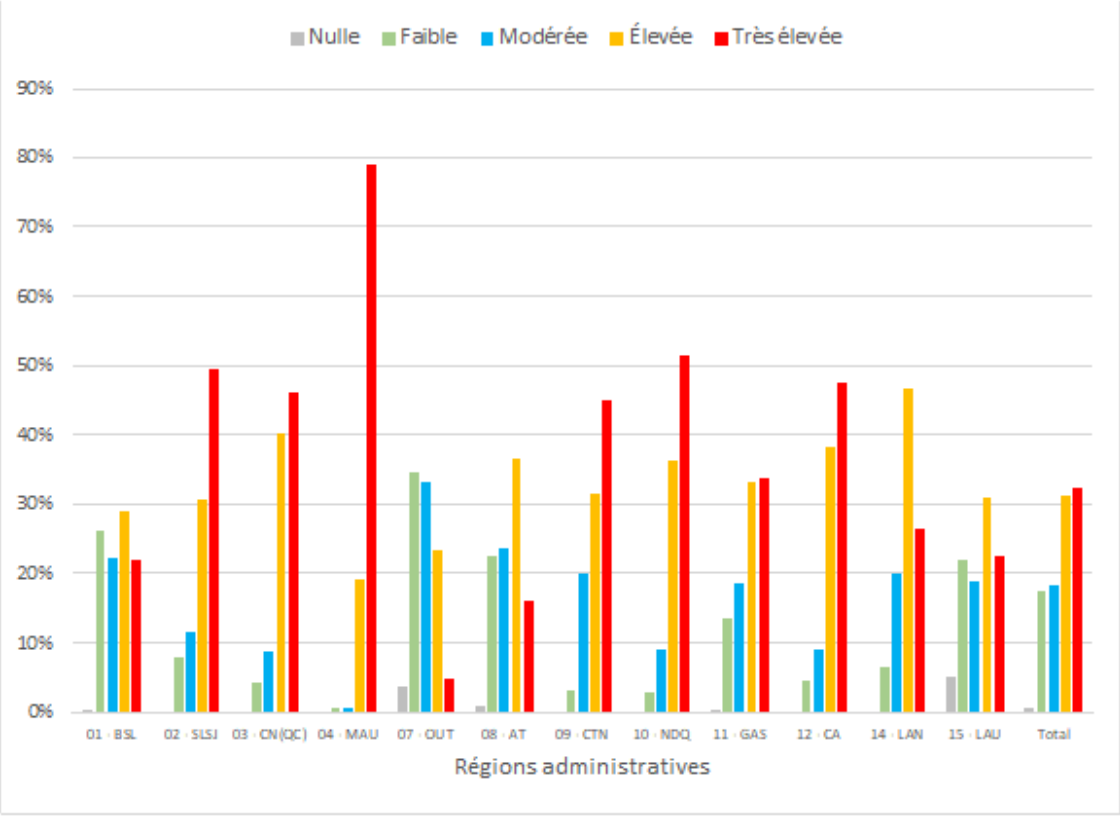

Acquisition de connaissances

La SOPFIM doit constamment innover afin de réaliser sa mission avec succès. Considérant les ressources humaines, matérielles et financières importantes consacrées aux programmes de protection des forêts contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette, la SOPFIM cherche constamment des solutions pour améliorer l'efficacité et l'efficience de ses programmes de protection. C'est dans ce contexte que de nombreux projets de recherche sont réalisés à l'interne ou en partenariat avec des institutions de recherche. Voici quelques faits marquants de la dernière année :

- Signature d'un accord de contribution avec Ressources naturelles Canada pour la réalisation d'un projet de recherche visant à évaluer les effets de différents scénarios de protection contre la TBE sur la faune non visée, les parasitoïdes et le bilan carbone.
- Signature d'une convention de collaboration en matière de recherche avec l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) et Pulsar informatique pour la création d'un outil d'aide à la décision sur la phénologie des essences hôtes de la TBE pour faciliter les opérations d'arrosage contre la TBE;
- Poursuite de quatre projets internes d'acquisition de connaissances visant à optimiser nos opérations.
- Participation de notre entomologiste et chercheur scientifique, Monsieur Richard Berthiaume, à la publication de deux articles scientifiques en lien avec les projets de la SOPFIM.

Environnement

Le service de l'environnement a aussi été très occupé en 2024. La planification et la mise en œuvre des projets de recherches financés par Ressources naturelles Canada a nécessité l'embauche de personnel spécialisé dans le laboratoire et une réorganisation du travail, d'autant plus que la responsable du service de microbiologie et laboratoire a quitté en début d'année pour la retraite. Un défi bien relevé par la responsable du service de l'environnement, Madame Catherine Henry. De nombreuses analyses de laboratoire ont également été réalisées par le personnel technique de la SOPFIM, pour les opérations courantes et les projets d'acquisition de connaissances. En période de pointe, jusqu'à huit techniciens de laboratoire et deux professionnels de recherche ont participé aux analyses effectuées.

Relevés en forêt

En 2024, le service des relevés, sous la responsabilité de Monsieur Patrick Perreault, a établi des équipes de travail dans dix secteurs, soit Dolbeau, Saguenay, Baie-Comeau, Rimouski, Amqui, Sainte-Anne-des-Monts, New-Richmond, Gaspé et Val-d'Or et Mont-Laurier. 22 techniciens et 49 ouvriers se sont ainsi partagé les tâches reliées à la planification et la récolte de données et d'échantillons en forêt, de la mi-mai à la mi-novembre. Une équipe de quatre techniciens forestiers a également été embauchée afin de récolter les données nécessaires pour nos projets de recherche.

Pour ce qui est des laboratoires, cinq laboratoires d'analyse de branches ont été mis en place à Saguenay, Rimouski, Amqui, Gaspé et Mont-Laurier, avec 5 techniciens et 16 auxiliaires de laboratoire. Les analyses se sont principalement réalisées entre la mi-mai et la fin août.

L'année 2024 a été plus difficile en matière de santé et sécurité au travail (SST) avec quelques accidents malheureux et ce, malgré l'augmentation des efforts consacrés à la prévention. Malgré tout, la SOPFIM a développé une culture d'entreprise valorisant la SST de ses employés. Nous en avons même fait une valeur fondamentale pour l'organisation. Je suis confiant qu'avec la participation de tous les employés et l'innovation dans nos pratiques nous saurons reprendre notre place de chef de file dans ce domaine.

Pour conclure, je tiens à souligner les efforts et l'engagement démontrés par nos employés afin de s'adapter aux nombreux défis rencontrés en cours d'année.

Merci à tous!

Technologies de l'information

Par Sébastien Marthouret
Directeur des technologies de l’information

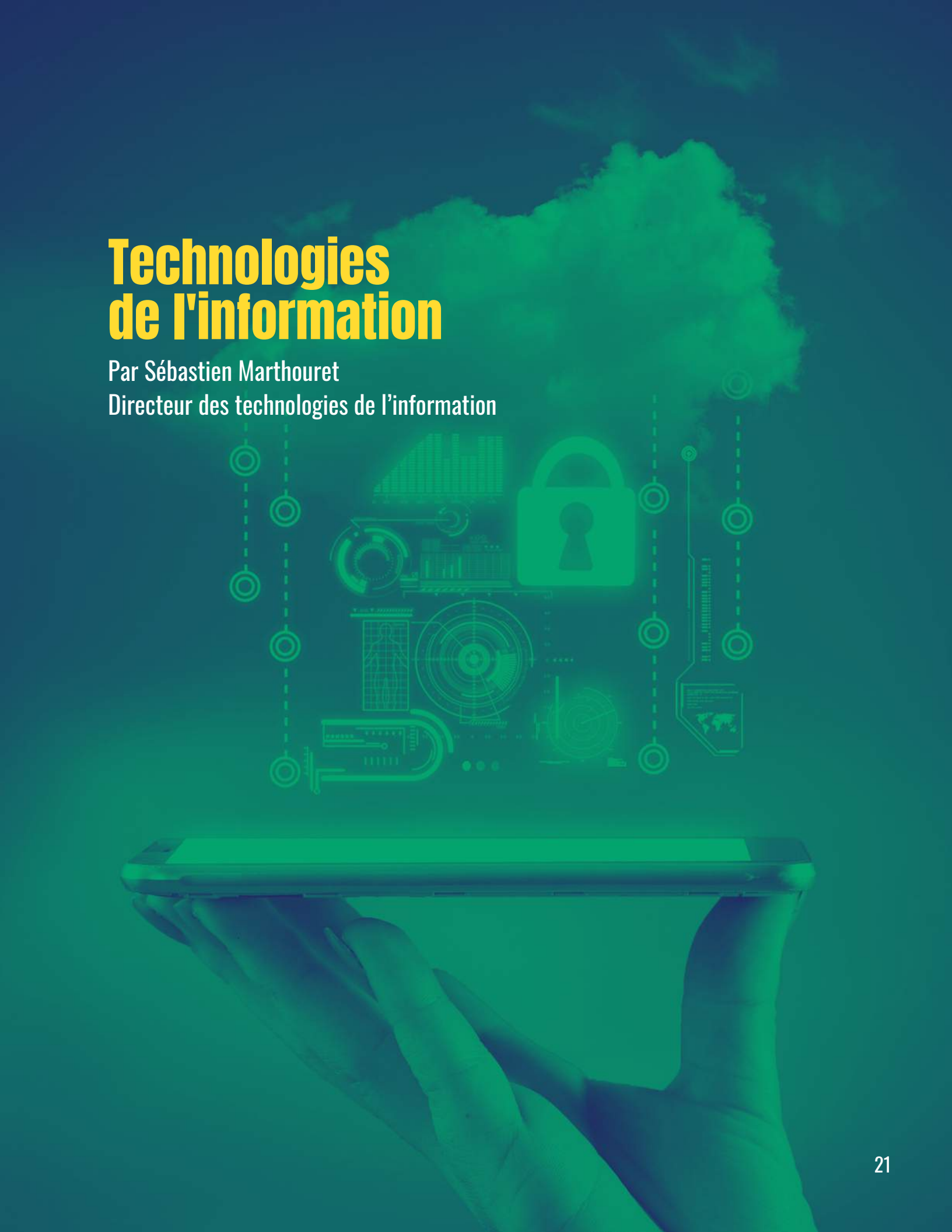

Technologies de l'information

La Direction des Technologies de l'information dresse ci-après un bilan complet des réalisations de l'année précédente, en mettant en avant les actions entreprises et les résultats obtenus.

Notre stratégie numérique est structurée autour de plusieurs axes clés : stratégie et déploiement, gestion des risques et cybersécurité, performance et efficacité, conformité et réglementation, ressources humaines, ainsi que l'innovation et la transformation numérique.

Stratégie et Déploiement

Notre stratégie pour l'année 2024 a été mise en œuvre avec succès et a mené à plusieurs réalisations. Nous avons supporté le programme d'intervention 2024, poursuivi notre stratégie infonuagique, et préparé le plan directeur TI pour la période suivante. Ces initiatives visaient à renforcer notre position technologique et à nous adapter aux évolutions futures.

- Préparation du programme : Nous avons supporté le programme d'intervention 2024 malgré plusieurs enjeux de taille (équipe réduite, enjeux technologiques, etc.) et avons permis sa tenue d'un point de vue technologique.
- Poursuite de la stratégie infonuagique : Nous avons continué à investir dans les technologies infonuagiques pour améliorer notre flexibilité et notre efficacité opérationnelle.
- Préparation du plan directeur TI : Nous avons préparé ce plan pour planifier à long terme et nous assurer que nos investissements technologiques étaient alignés avec nos objectifs stratégiques.

Gestion des Risques et Cybersécurité

La sécurité de nos systèmes informatiques a été une priorité absolue dans notre stratégie numérique. Nous avons réalisé un audit de sécurité, sensibilisé nos équipes à la sécurité informatique, et mis en place des systèmes de surveillance et d'alertage efficaces. Les environnements infonuagiques ont également été examinés pour garantir leur sécurité.

- Audit de sécurité : Nous avons effectué un audit complet pour identifier et corriger les vulnérabilités potentielles.
- Sensibilisation sur la sécurité informatique : Nous avons organisé des sessions de formation pour sensibiliser nos employés aux meilleures pratiques de sécurité.
- Surveillance et alertage : Nous avons mis en place des systèmes pour surveiller en temps réel et alerter en cas d'incident.

Technologies de l'information

Performance et Efficacité

Pour optimiser nos opérations, nous avons mis l'accent sur la gestion des utilisateurs, la gestion des priorités, et le renforcement de notre équipe de soutien TI. L'efficacité opérationnelle a également été un objectif clé pour améliorer nos processus internes.

· Gestion des utilisateurs : Nous avons amélioré la gestion des accès et des rôles pour garantir que chaque utilisateur avait les droits appropriés.

· Gestion des priorités : Nous avons établi des priorités claires pour nos projets technologiques pour en maximiser l'impact en lien avec une saine gestion de nos budgets.

· Équipe de soutien TI : Nous avons renforcé notre équipe pour offrir un meilleur service aux utilisateurs (embauche d'un technicien TI).

Conformité et Réglementation

Nous avons veillé à la conformité de nos actifs et des plans de relève ont été prévus pour assurer la continuité des opérations. La gestion des sauvegardes a été renforcée pour protéger nos données.

· Conformité de nos actifs : Nous avons vérifié que tous nos actifs étaient conformes aux normes réglementaires.

· Plans de relève : Nous avons préparé des plans pour garantir la continuité des opérations en cas d'incident.

Ressources Humaines

La structuration des équipes TI a été cruciale pour notre succès. Nous avons prévu la relève des ressources TI, élaboré des plans de développement pour nos employés, et offert des formations et accompagnements pour améliorer leurs compétences

- Structuration des équipes TI : Nous avons restructuré nos équipes pour optimiser leur efficacité.
- Relève des ressources TI : Nous avons préparé la relève pour assurer la continuité des compétences.
- Plans de développement : Nous avons élaboré des plans pour aider nos employés à développer leurs compétences.

Technologies de l'information

Innovation et Transformation Numérique

Enfin, nous avons investi dans la gestion centralisée des actifs, les migrations vers l'infonuagique et les évolutions dans l'ERP NEXT. L'automatisation des opérations et les cellules d'innovation ont également été des priorités pour accélérer notre transformation numérique.

- Gestion centralisée des actifs : Nous avons centralisé la gestion de nos actifs pour améliorer la visibilité et la gestion.
- Migrations vers l'infonuagique : Nous avons poursuivi les migrations pour bénéficier de la flexibilité et de la scalabilité offertes par le cloud.
- Évolutions dans l'ERP NEXT : Nous avons mis à jour notre système ERP pour améliorer l'efficacité opérationnelle.
- Automatisation des opérations : Nous avons automatisé les processus pour réduire les coûts et améliorer la productivité.
- Cellules d'innovation : Nous avons créé des cellules pour encourager l'innovation et l'expérimentation.

En résumé, notre stratégie numérique 2024 a été conçue pour nous permettre de naviguer dans un environnement technologique en constante évolution afin de supporter nos opérations courantes mais surtout notre programme d'arrosage.

Nous sommes convaincus que ces initiatives nous ont aidés à atteindre nos objectifs stratégiques et à continuer à innover pour nous permettre de soutenir plus efficacement les opérations de la SOPFIM.

4 RAPPORT DE LA DIRECTRICE DES FINANCES

Par Maïa Dessair, CPA, auditrice
Directrice des finances

LES FINANCES

Les états financiers de l'exercice se terminant le 31 décembre 2024, présentés aux pages suivantes ont été audités par la firme Lemieux Nolet, comptables professionnels agréés S.E.N.C.R.L. Le présent texte se veut un complément d'information aux états financiers.

Financement de la Société

Le financement pour le fonctionnement général et le programme de protection en forêt publique non aménagée provient de cotisations du ministère des Ressources naturelles et des Forêts du Québec (MRNF). Depuis le 1er avril 2023, le gouvernement du Canada, dans le cadre de la stratégie d'intervention précoce contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette – phase III, contribue au financement de projets de recherche. L'accord de 3 ans se terminant le 31 mars 2026 prévoit un financement maximal de 2 038 592 $.

Les interventions pour la protection des investissements sylvicoles qui étaient jusqu'au 31 mars 2023 financées par une subvention du MRNF, sont maintenant financées par des cotisations provenant du même ministère.

Le MRNF finance également les interventions pour la protection de la petite forêt privée à l'aide de subventions.

Résultats

Les résultats détaillés de chacun des plans d'intervention ainsi que du fonctionnement général sont présentés à l'annexe E des états financiers. Depuis 2018, le MRNF cotise pour la totalité des dépenses engagées par la SOPFIM. L'insuffisance des produits sur les charges au 31 décembre 2024 de 105 339 $ au fonctionnement général s'explique par un écart entre la charge de retraite et les cotisations versées au régime de retraite.

Actif et passif

L'actif de la Société est passé de 17 183 790 $ au 31 décembre 2023 à 13 528 875 $ au 31 décembre 2024. En 2024, deux éléments d'actifs ont connu des fluctuations significatives. Premièrement, les stocks d'insecticides, qui étaient de 4 186 499 $ accumulés à cause des incendies de forêt, ont diminué de 3 120 445 $. Deuxièmement, la valeur des placements est en baisse de 2 000 000 $, cette baisse est due à l'épuisement progressif des fonds issus de la subvention pour les petites forêts privées. N'eut été ces deux éléments, l'actif aurait connu une légère augmentation avec plus de débiteurs et immobilisations.

Le passif de subvention reportée pour la petite forêt privée est passé de 9 265 666 $ au 31 décembre 2023 à 7 861 590 $ au 31 décembre 2024. Cette entente de subvention est prolongée jusqu'au 31 mars 2027.

LES FINANCES

Solde des fonds

Le solde du Fonds de la cotisation générale affiche une baisse en 2024, passant d'une insuffisance de 31 495 $ en 2023 à une insuffisance de 217 416 $ au 31 décembre 2024. Cette variation s'explique principalement par la réévaluation et autres éléments relatifs au régime à prestations définies ainsi que par les investissements en immobilisations.

Le solde du Fonds d'immobilisations a légèrement augmenté, passant de 2 159 462 $ en 2023 à 2 347 438 $ en 2024. Ceci se justifie par des investissements en immobilisations supérieurs à la dépense de l'amortissement et des dispositions.

Évolution des coûts depuis 2012

Entre 2012 et 2024, les charges liées aux plans de protection visant la lutte directe contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) sont passées de 7 623 372 $ à 55 454 252 $, soit une progression annuelle moyenne de près de 18 %. Cette progression est liée à la hausse des superficies traitées, qui elles, ont progressé d'environ 17 % pour cette même période, passant de 178 034 ha en 2012 à 1 191 539 ha en 2024.

Quant aux charges liées au fonctionnement général, elles ont été limitées à une augmentation moyenne annuelle de 3,75 %. Elles étaient de 2 352 053 $ en 2012 et sont maintenant de 3 658 602 $ en 2024.

Le graphique suivant présente l'évolution des dépenses et des superficies traitées pour chacune des années.

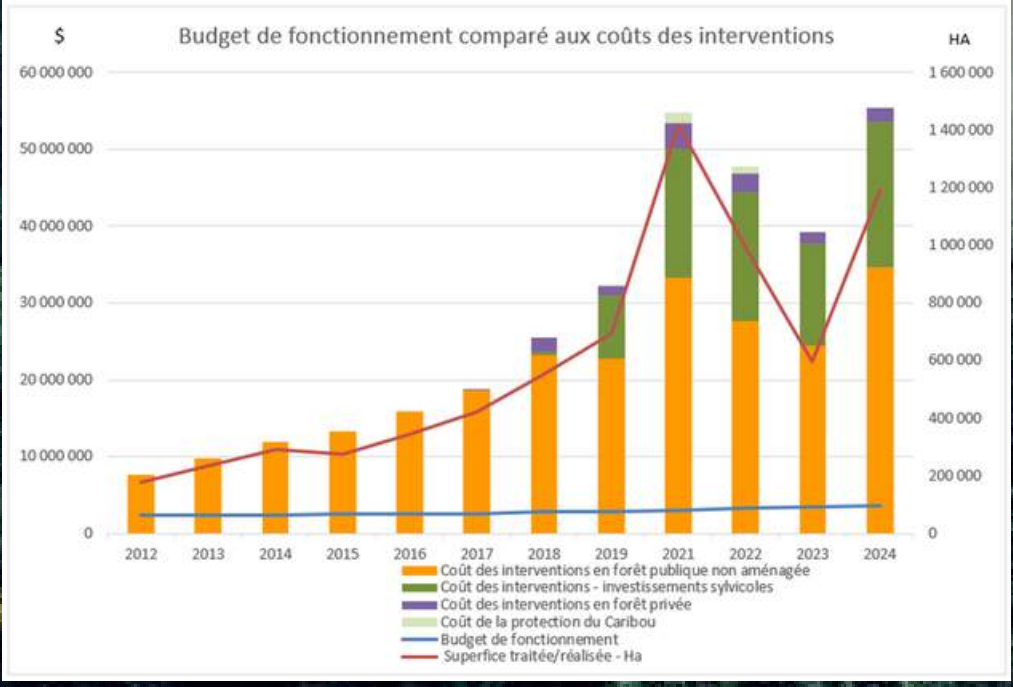

LES FINANCES

Coûts de protection par hectare

Pour leur part, les coûts de protection pour chacun des hectares protégés en forêt publique non aménagée sont passés de 74.48 $ en 2012 à 76.27 $ en 2024. Sur la base des hectares traités, les coûts ont évolué de 41.01 $/ha en 2012 à 42.82 $/ha en 2024. Rappelons que la superficie protégée correspond à la superficie réelle d'un bloc à traiter et la superficie traitée correspond à la superficie protégée multipliée par le nombre de traitements effectués.

5

RAPPORT DES AUDITEURS ET ÉTATS FINANCIERS AUDITÉS

Par Lemieux Nolet

SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS CONTRE LES INSECTES ET MALADIES

États financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2024

SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS

CONTRE LES INSECTES ET MALADIES

États financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2024

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 3
État des résultats	4
État de l'évolution des soldes de fonds	5
État de la situation financière	6 - 7
État des flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9 - 20
Renseignements complémentaires	21 - 24

Lemieux Nolet, comptables professionnels agréés S.E.N.C.R.L.

LÉVIS

1610, boul. Alphonse-Desjardins
Bureau 400
Lévis (Québec) G6V 0H1

Téléphone 418 833-2114
Télécopieur 418 833-9983

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
Société de protection des forêts
contre les insectes et maladies

Opinion
Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société de protection des forêts contre les insectes et maladies (l'« organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2024 et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2024 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion
Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers
La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers
Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Lemieux Nolet[1]

LEMIEUX NOLET
comptables professionnels agréés
S.E.N.C.R.L

Lévis (Québec)
Le 18 mars 2025

[1] Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique nº A124890

SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS

CONTRE LES INSECTES ET MALADIES

État des résultats

Exercice terminé le 31 décembre 2024

	2024	2023
Produits		
Cotisations du ministère des Ressources naturelles et des Forêts (annexe A)	55 925 789 $	40 386 856 $
Subventions gouvernementales (annexe B)	2 287 776	1 514 685
Revenus d'intérêts (annexe C)	621 721	598 765
Autres revenus (annexe D)	44 379	80 761
Revenus de contrats (annexe F)	473 004	9 731
	59 352 669	42 590 798
Charges		
Fonctionnement général (annexe E)	3 658 602	3 457 976
Interventions en forêt publique (annexe E)	34 668 927	24 403 381
Interventions pour les investissements sylvicoles en forêt publique (annexe E)	18 942 605	13 232 240
Interventions en forêt privée (annexe E)	1 842 720	1 567 586
Charges de contrats (annexe F)	345 154	5 205
	59 458 008	42 666 388
Insuffisance des produits sur les charges	(105 339) $	(75 590) $

SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS

CONTRE LES INSECTES ET MALADIES

État de l'évolution des soldes de fonds

Exercice terminé le 31 décembre 2024

	Fonds de la cotisation générale	Fonds d'immobili-sations	2024 Total	2023 Total
Solde au début de l'exercice	(31 495) $	2 159 462 $	2 127 967 $	1 609 955 $
Insuffisance des produits sur les charges	425 097	(530 436)	(105 339)	(75 590)
Affectation d'origine interne (note 15)	(718 412)	718 412	-	-
Réévaluations et autres éléments relatifs au régime à prestations définies	107 394	-	107 394	593 602
Solde à la fin de l'exercice	(217 416) $	2 347 438 $	2 130 022 $	2 127 967 $

SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS

CONTRE LES INSECTES ET MALADIES

État de la situation financière

31 décembre 2024

	2024	2023
Passif		
Passif à court terme		
Créditeurs (note 10)	1 093 906 $	929 161 $
Cotisations reportées - Ministère des Ressources naturelles et des Forêts	1 931 371	4 311 297
Dette à long terme échéant à moins d'un an (note 11)	35 658	35 658
	3 060 935	5 276 116
Dette à long terme (note 11)	178 285	213 943
Subvention reportée - Forêt privée (note 12)	7 861 590	9 265 666
Passif au titre des prestations définies (note 13)	298 043	300 098
	11 398 853	15 055 823
Soldes de fonds		
Fonds de la cotisation générale	(217 416)	(31 495)
Fonds d'immobilisations	2 347 438	2 159 462
	2 130 022	2 127 967
	13 528 875 $	17 183 790 $

Engagements (note 14)

Au nom du conseil,

_____, administrateur

_____, administrateur

SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS

CONTRE LES INSECTES ET MALADIES

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 décembre 2024

	2024	2023
Activités de fonctionnement		
Insuffisance des produits sur les charges	(105 339) $	(75 590) $
Éléments n'affectant pas la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	430 509	389 027
Amortissement des actifs incorporels	96 017	96 326
Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles	3 898	(15 432)
Perte sur disposition d'actifs incorporels	12	-
Écart entre la charge de retraite et les cotisations versées	105 339	75 590
Amortissement des subventions reportées, net des intérêts réinvestis	(1 404 076)	(1 145 092)
	(873 640)	(675 171)
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (note 16)	(209 472)	(1 898 724)
	(1 083 112)	(2 573 895)
Activités d'investissement		
Acquisition de placements	(1 500 000)	(8 500 000)
Encaissement de placements	3 500 000	12 100 000
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 16)	(600 757)	(417 671)
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	626	24 555
	1 399 869	3 206 884
Activités de financement		
Variation de l'emprunt bancaire	-	(81 392)
Remboursement de la dette à long terme	(35 658)	(35 658)
	(35 658)	(117 050)
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	281 099	515 939
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	1 510 364	994 425
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	1 791 463 $	1 510 364 $

1. Statut et nature des activités

L'organisme, constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, élabore et réalise des programmes de lutte contre les insectes nuisibles et les maladies cryptogamiques dans les forêts publiques et privées de la province du Québec. Il est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi sur les impôts et il est conséquemment exempté d'impôts.

2. Principales méthodes comptables

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Comptabilité par fonds

Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration ainsi que les produits et les charges afférents aux activités de planification, de réalisation et au contrôle des plans d'interventions contre les insectes et les maladies sont présentés dans le fonds de la cotisation générale.

Le fonds d'immobilisations présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux immobilisations corporelles et aux actifs incorporels.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles et des actifs incorporels et sur l'évaluation du passif au titre des prestations définies.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif, et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

Stocks

Les stocks sont évalués au coût ou à la valeur nette de réalisation, selon le moins élevé des deux. Le coût des stocks est établi selon la méthode du premier entré, premier sorti. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimatif dans le cours normal des affaires, moins les charges de vente variables qui s'appliquent.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que cet instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Le coût d'un actif financier ou d'un passif financier issu d'une opération entre apparentés et assorti de modalités de remboursement est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Lorsque l'instrument financier n'est pas assorti de modalités de remboursement, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par l'organisme dans le cadre de l'opération.

Évaluation ultérieure

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement dégressif et aux taux indiqués ci-dessous :

	Taux
Aménagements du terrain	8 %
Bâtiments	4 %
Appareils d'analyse et d'échantillonnage	30 %
Équipement informatique	30 %
Matériel de communication	30 %
Matériel et outillage d'opérations	20 % et 30 %
Matériel roulant	30 %
Mobilier de bureau	20 %
Réservoirs	20 %

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis selon les méthodes, le taux et la période indiqués ci-dessous :

	Méthodes	Taux et période
Droits d'utilisation d'infrastructures d'aviation	linéaire	10 ans
Logiciels	dégressif	30 %

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leurs valeurs comptables pourraient ne pas être recouvrables. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable excède la juste valeur ou son coût de remplacement. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif à long terme sur sa juste valeur ou son coût de remplacement. Les actifs à long terme ayant fait l'objet d'une perte de valeur par le passé ne peuvent faire l'objet d'une reprise de valeur.

Avantages sociaux futurs

L'organisme offre à ses employés réguliers un régime de retraite à prestations définies. Les prestations sont établies en fonction des années de service et du salaire final moyen des cinq années les mieux rémunérées.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Avantages sociaux futurs (suite)

L'obligation au titre du régime à prestations définies est comptabilisée à mesure que les employés réguliers rendent les services qui leur permettent de gagner des prestations de retraite. L'obligation au titre des prestations définies à la clôture de l'exercice est déterminée en fonction du plus récent rapport d'évaluation actuarielle établi aux fins de la capitalisation puisque des dispositions légales, réglementaires ou contractuelles applicables exigent l'établissement d'une évaluation actuarielle aux fins de la capitalisation. L'obligation au titre des prestations définies inclut l'ensemble des composants sous-jacents des dispositions légales, réglementaires ou contractuelles qui doivent être capitalisés par des cotisations. Une telle évaluation actuarielle est obtenue au moins tous les trois ans par l'organisme, ou plus fréquemment dans certaines circonstances. L'organisme applique une technique d'extrapolation pour estimer l'obligation au titre des prestations définies afférentes à son régime à prestations définies pour les exercices compris entre deux évaluations actuarielles.

En fin d'exercice, l'organisme comptabilise l'obligation au titre des prestations définies, déduction faite de la juste valeur des actifs du régime, et ajustée de toute provision pour moins-value, s'il y a lieu, dans le cas d'un actif net au titre de prestations définies. Le coût du régime pour l'exercice est constaté dans les résultats.

Les réévaluations et autres éléments comptabilisés à l'actif net correspondent à la différence entre le rendement réel des actifs du régime et le rendement calculé à l'aide du taux d'actualisation, les gains et pertes actuariels, l'incidence de la provision pour moins-value, s'il y a lieu, dans le cas d'un actif net au titre des prestations définies, le coût des services passés et les gains et pertes auxquels donnent lieu les règlements et compressions.

Comptabilisation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés aux activités de fonctionnement sont comptabilisés au « Fonds de la cotisation générale » dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés au « Fonds de la cotisation générale » au cours de l'exercice où ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les produits de cotisations sont comptabilisés sur la période couverte par les cotisations.

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés sur une base d'exercice selon la méthode du taux effectif.

Les revenus de contrats sont comptabilisés lorsque les services sont rendus.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Ventilation des charges

Les charges salariales sont majoritairement réparties en fonction des superficies initialement prévues et des superficies réellement traitées, à l'exception de celles du service des relevés et laboratoire qui sont réparties en fonction du temps de travail de chaque activité. Les charges d'insecticides sont réparties en fonction des superficies réellement traitées et les charges liées aux aéronefs et carburant d'aviation et les autres charges d'intervention sont réparties en fonction des superficies réellement traitées et des superficies initialement prévues.

3. Application initiale d'une méthode comptable

Le 1er janvier 2024, l'organisme a adopté la nouvelle NOC-20, Traitement comptable des accords d'infonuagique par le client, qui fournit des indications sur le traitement comptable des dépenses liées à un accord d'infonuagique par le client et sur la question de savoir s'il existe un actif incorporel logiciel dans l'accord.

Au moment de la conclusion d'un accord d'infonuagique avec un fournisseur, l'organisme répartit la contrepartie de l'accord entre toutes les composantes séparables importantes en fonction de leur prix de vente spécifique. Les dépenses liées aux immobilisations corporelles et aux droits d'utilisation de biens corporels sont comptabilisées selon les méthodes comptables applicables à ces éléments. Pour comptabiliser les dépenses liées à ces accords qui entrent dans le champ d'application de la NOC-20, Traitement comptable des accords d'infonuagique, l'organisme a choisi d'appliquer la mesure de simplification. Ces dépenses sont donc traitées comme se rattachant à la fourniture de services et comptabilisées en tant que charge lorsque l'organisme reçoit les services en question.

Au 31 décembre 2024, ces charges d'un montant de 158 076 $ sont présentées sous la rubrique « Sous-traitance et contractuels » à l'annexe E.

L'organisme comptabilise en tant qu'actif un paiement d'avance lorsque des services sont payés avant qu'elle ne les reçoive. Les dépenses liées aux activités d'implantation sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont engagées.

4. Encaisse

	2024	2023
Encaisse	175 $	531 $
Encaisse à haut rendement	1 791 288	1 509 833
	1 791 463 $	1 510 364 $

L'encaisse placée dans le compte d'opérations à haut rendement porte intérêt à des taux qui varient en fonction du taux de base, moins 2,66 %. Au 31 décembre 2024, le taux de base était de 5,45 %.

5. Débiteurs

	2024	2023
Subvention - Gouvernement du Canada	759 144 $	64 292 $
Taxes à la consommation	163 167	74 226
Autres	73 150	30 991
	995 461 $	169 509 $

6. Placements, au coût

	2024	2023
Certificats de placements garantis, 5,14 % et 5,45 %, échéants en mai 2025 et avril 2026	6 500 000 $	8 500 000 $
Placements encaissables à moins d'un an	5 000 000	3 500 000
	1 500 000 $	5 000 000 $

10. Créditeurs

	2024	2023
Fournisseurs et frais courus	556 472 $	293 555 $
Salaires et vacances	499 253	593 308
Sommes à remettre à l'État	4 979	4 451
Autres	33 202	37 847
	1 093 906 $	929 161 $

11. Dette à long terme

	2024	2023
Emprunt de la Ville de Gaspé, taux préférentiel, remboursable jusqu'en janvier 2030 par versements annuels de 18 020 $ en capital plus les intérêts	108 120 $	126 140 $
Emprunt de la MRC du Rocher-Percé, taux préférentiel, remboursable jusqu'en février 2030 par versements annuels de 17 638 $ en capital plus les intérêts	105 823	123 461
	213 943	249 601
Dette à long terme échéant à moins d'un an	35 658	35 658
	178 285 $	213 943 $

Les versements en capital de la dette à long terme pour chacun des cinq exercices suivant le 31 décembre 2024 sont : 2025 à 2029 - 35 658 $.

12. Subvention reportée - Forêt privée

La subvention reportée représente des ressources non dépensées qui, en vertu d'une convention entre la SOPFIM et le ministère des Ressources naturelles et des Forêts, sont destinées au financement du Programme de pulvérisation aérienne d'insecticide biologique contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette en forêt privée. Les revenus d'intérêts générés par la subvention encaissée sont grevés d'une affectation d'origine externe et sont destinés à couvrir les charges admissibles qui surviendront au cours des exercices subséquents. Le ministre se réserve le droit de réclamer un remboursement proportionnellement au montant de l'aide financière octroyée si le total des dépenses admissibles engagées et acquittées soumises par le bénéficiaire est inférieur au total des dépenses admissibles à la fin de la durée de la convention, soit le 31 mars 2027.

	2024	2023
Solde au début de l'exercice	9 265 666 $	10 410 758 $
Intérêts réinvestis	438 644	422 494
Amortissement de la subvention reportée	(1 842 720)	(1 567 586)
Solde à la fin de l'exercice	7 861 590 $	9 265 666 $

13. Avantages sociaux futurs

Description du régime d'avantages sociaux

L'organisme a un régime capitalisé qui garantit aux employés réguliers le paiement de prestations de retraite. Les prestations de retraite sont fondées sur le nombre d'années de service et sur le salaire final moyen des cinq années les mieux rémunérées.

L'organisme évalue ses obligations au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs du régime pour les besoins de la comptabilité au 31 décembre de chaque année. L'évaluation actuarielle la plus récente du régime de retraite aux fins de la capitalisation a été effectuée en date du 31 décembre 2021. Le montant de l'obligation au titre des prestations définies présenté aux états financiers est déterminé en fonction d'une extrapolation des résultats de cette évaluation en utilisant les flux monétaires réels de l'année 2024.

16. Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement

	2024	2023
Débiteurs	(825 952) $	68 642 $
Intérêts courus à recevoir	(202 568)	12 454
Stocks	3 120 445	(3 743 885)
Frais payés d'avance	(3 593)	1 717
Créditeurs	82 122	(97 737)
Cotisations reportées - Ministère des Ressources naturelles et des Forêts	(2 379 926)	4 311 297
Subvention à rembourser - Forêt publique	-	(2 451 212)
	(209 472) $	(1 898 724) $

Les acquisitions d'immobilisations corporelles de l'exercice totalisent 683 380 $, dont un montant de 103 969 $ (2023 - 21 346 $) est inclus dans les créditeurs. Les décaissements de l'exercice relatifs à ces acquisitions sont de 600 757 $.

17. Membres de la société

	2024		2023	
	Membres	Votants	Membres	Votants
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts	1	8	1	8
Bénéficiaires	152	29	153	36
Propriétaires	71	3	71	3
	224	40	225	47

18. Dépendance économique

L'organisme réalise 100 % (2023 - 100 %) de ses cotisations auprès du ministère des Ressources naturelles et des Forêts.

De plus, dans le cadre de ses opérations de pulvérisations, l'organisme acquiert 100 % (2023 - 100 %) de son insecticide auprès d'un même fournisseur.

19. Instruments financiers

Risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 31 décembre 2024 sont détaillés ci-après.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses créditeurs et de sa dette à long terme.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux variables assujettissent l'organisme à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS

CONTRE LES INSECTES ET MALADIES

Renseignements complémentaires

Exercice terminé le 31 décembre 2024

	2024	2023
Annexe A - Cotisations du ministère des Ressources naturelles et des Forêts		
Fonctionnement général	3 460 585 $	3 308 929 $
Interventions en forêt publique	33 674 363	24 195 281
Interventions pour les investissements sylvicoles en forêt publique	18 790 841	12 882 646
	55 925 789 $	40 386 856 $
Annexe B - Subventions gouvernementales		
Gouvernement du Québec - Interventions pour les investissements sylvicoles en forêt publique	- $	305 301 $
Gouvernement du Québec - Interventions en forêt privée	1 404 076	1 145 092
Gouvernement du Canada - Interventions en forêt publique	883 700	64 292
	2 287 776 $	1 514 685 $
Annexe C - Revenus d'intérêts		
Fonctionnement général	43 077 $	35 756 $
Interventions en forêt privée	438 643	422 494
Interventions pour les investissements sylvicoles en forêt publique	23 915	44 293
Interventions en forêt publique	116 086	96 222
	621 721 $	598 765 $
Annexe D - Autres revenus		
Autres	48 289 $	65 329 $
Gain (perte) sur disposition d'immobilisations corporelles	(3 898)	15 432
Perte sur disposition d'actifs incorporels	(12)	-
	44 379 $	80 761 $

SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS

CONTRE LES INSECTES ET MALADIES

Renseignements complémentaires

Exercice terminé le 31 décembre 2024

	Fonctionnement général	Interventions en forêt publique	Interventions pour les investissements sylvicoles en forêt publique	Interventions en forêt privée	Protection de l'habitat du caribou	Total
Annexe E - Produits et charges de fonctionnement général et d'interventions						
Produits						
Cotisations du ministère des Ressources naturelles et des Forêts Subvention -	3 460 585 $	33 674 363 $	18 790 841 $	- $	- $	55 925 789 $
Gouvernement du Québec Subvention -	-	-	-	1 404 076	-	1 404 076
Gouvernement du Canada Revenus de	4 396	879 304	-	-	-	883 700
contrats (annexe F) Intérêts Autres	-	-	473 004	-	-	473 004
	43 077	116 086	23 914	438 644	-	621 721
	45 205	(826)	-	-	-	44 379
	3 553 263	34 668 927	19 287 759	1 842 720	-	59 352 669
Charges						
Salaires réguliers	2 819 281	1 317 630	520 637	112 305	-	4 769 853
Salaires occasionnels	30 024	3 355 511	1 380 392	442 978	-	5 208 905
Écart entre la charge de retraite						
et les cotisations versées	105 339	-	-	-	-	105 339
Sous-traitance et contractuels	95 921	229 456	101 268	51 420	-	478 065
Analyses de laboratoire	-	5 148	2 900	99	-	8 147
Aéronefs et carburant d'aviation	-	14 273 958	8 774 143	660 343	-	23 708 444
Amortissement	88 923	278 630	139 157	18 117	-	524 827
Assurances	44 484	49 024	26 204	3 949	-	123 661
Organismes de recherche	26 000	140 000	-	-	-	166 000
Électricité et chauffage	36 196	-	-	-	-	36 196
Formation, colloque et cotisations	18 535	23 468	9 747	2 694	-	54 444
Frais de déplacement	33 282	1 479 925	698 467	91 577	-	2 303 251
Frais de matériel roulant	7 879	968 885	358 106	150 658	-	1 485 528
Frais de prévention	2 889	79 492	30 536	10 687	-	123 604
Frais de transport	-	41 480	22 786	1 874	-	66 140
Honoraires professionnels	45 641	23 768	13 527	7 275	-	90 211
Intérêts et frais bancaires	5 205	8 021	4 252	37	-	17 515
Insecticides	-	11 342 856	6 390 574	218 299	-	17 951 729
Licences et droits d'utilisation	62 432	62 695	28 153	8 232	-	161 512
Location et entretien des locaux	79 700	257 242	123 874	22 149	-	482 965
Location et entretien du matériel	830	271 640	131 685	7 061	-	411 216
Matériel et fournitures	23 695	282 009	105 250	19 291	-	430 245
Publicité et informations	17 265	68 038	28 937	7 108	-	121 348
Taxes, permis et frais d'atterissage	95 492	32 947	17 407	110	-	145 956
Téléphonie et radiocommunications	19 589	77 104	34 603	6 457	-	137 753
	3 658 602	34 668 927	18 942 605	1 842 720	-	59 112 854
			345 154		-	345 154
Dépenses de contrats (annexe F)	-	-	19 287 759	-	-	59 458 008
	3 658 602	34 668 927		1 842 720	-	
	(105 339) $	- $	- $	- $	$	(105 339) $

SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS

CONTRE LES INSECTES ET MALADIES

Renseignements complémentaires

Exercice terminé le 31 décembre 2023

	Fonctionnement général	Interventions en forêt publique	Interventions pour les investissements sylvicoles en forêt publique	Interventions en forêt privée	Protection de l'habitat du caribou	Total
Annexe E - Produits et charges de fonctionnement général et d'interventions						
Produits						
Cotisations du ministère des Ressources naturelles et des Forêts Subvention -	3 308 929 $	24 195 281 $	12 882 646 $	- $	- $	40 386 856 $
Gouvernement du Québec Subvention -	-	-	305 301	1 145 092	-	1 450 393
Gouvernement du Canada Revenus de	-	64 292	-	-	-	64 292
contrats (annexe F) Intérêts Autres	9 731	-	-	-	-	9 731
	35 756	96 222	44 293	422 494	-	598 765
	33 175	47 586	-	-	-	80 761
	3 387 591	24 403 381	13 232 240	1 567 586	-	42 590 798
Charges						
Salaires réguliers	2 702 799	921 838	460 357	165 586	-	4 250 580
Salaires occasionnels	24 568	2 808 424	1 322 029	523 059	-	4 678 080
Écart entre la charge de retraite						
et les cotisations versées	75 590	-	-	-	-	75 590
Sous-traitance et contractuels	64 710	185 562	92 099	42 929	-	385 300
Analyses de laboratoire	-	929	461	11	-	1 401
Aéronefs et carburant d'aviation	-	11 682 824	6 396 256	314 895	-	18 393 975
Amortissement	83 016	258 033	125 905	18 348	-	485 302
Assurances	44 599	42 662	21 758	3 512	-	112 531
Organismes de recherche	26 000	140 000	-	-	-	166 000
Électricité et chauffage	33 969	-	-	-	-	33 969
Formation, colloque et cotisations	29 155	18 319	10 047	2 608	-	60 129
Frais de déplacement	29 600	1 095 747	512 181	96 458	-	1 733 986
Frais de matériel roulant	8 074	756 189	364 192	200 152	-	1 328 607
Frais de prévention	2 262	69 714	34 603	13 951	-	120 530
Frais de transport	-	82 393	30 597	1 718	-	114 708
Honoraires professionnels	33 735	12 772	12 005	6 268	-	64 780
Intérêts et frais bancaires	3 347	10 748	4 963	38	-	19 096
Insecticides	-	5 418 413	3 414 641	99 102	-	8 932 156
Licences et droits d'utilisation	48 020	40 033	22 662	5 827	-	116 542
Location et entretien des locaux	76 511	200 377	98 326	23 251	-	398 465
Location et entretien du matériel	611	198 621	91 144	4 209	-	294 585
Matériel et fournitures	33 997	261 445	113 246	23 526	-	432 214
Publicité et informations	26 136	110 094	59 732	14 890	-	210 852
Taxes, permis et frais d'atterissage	93 630	19 648	9 010	130	-	122 418
Téléphonie et radiocommunications	17 647	68 596	36 026	7 118	-	129 387
	3 457 976	24 403 381	13 232 240	1 567 586	-	42 661 183
	5 205				-	5 205
Dépenses de contrats (annexe F)	3 463 181	-	-	-	-	42 666 388
		24 403 381	13 232 240	1 567 586	-	
	(75 590) $	- $	- $	- $	$	(75 590) $

SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS

CONTRE LES INSECTES ET MALADIES

Renseignements complémentaires

Exercice terminé le 31 décembre 2024

	2024	2023
Annexe F - Produits et charges de contrats		
Produits	473 004 $	9 731 $
Charges		
Salaires occasionnels	55 950	741
Aéronefs et carburant d'aviation	174 379	2 264
Amortissement	1 699	51
Assurances	533	8
Frais de bureau et autres frais	5 091	133
Frais de déplacement	6 757	205
Location, entretien et autres frais du matériel	11 615	149
Frais de transport	208	8
Insecticides	74 965	1 559
Matériel et fournitures	12 999	41
Sous-traitance et contractuels	958	46
	345 154	5 205
	127 850 $	4 526 $

sopfim

Rapport annuel 2024

© Société de protection des forêts contre les insectes et maladies (SOPFIM)

Ce document ne peut être reproduit en tout ou en partie sans l'autorisation écrite des autorités de la SOPFIM.